

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
20 février 2003  
Français  
Original: espagnol

---

**Lettre datée du 20 février 2003, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre la déclaration de la délégation cubaine à la 4710e réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies, tenue le 20 février 2003 sur le point de l'ordre du jour intitulé « Menaces à la paix et à la sécurité internationales causées par des actes terroristes » (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Bruno **Rodríguez Parrilla**



**Annexe à la lettre datée du 20 février 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration faite au Conseil de sécurité par l'Ambassadeur Bruno Rodríguez Parrilla, Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, sur le point intitulé « Menaces à la paix et à la sécurité internationales causées par des actes terroristes », New York, 20 février 2003**

La série d'attaques terroristes qui ont fait suite un peu partout dans le monde aux actes criminels du 11 septembre, le terrorisme d'État contre le peuple palestinien avec le cortège de violences qu'il entraîne, et le terrorisme contre Cuba, entre autres, prouvent qu'on ne pourra trouver de solution complète et collective à ce terrible vieux fléau que par la solidarité et le consensus, et non par la guerre.

Seize mois après, les faits prouvent que la guerre entreprise en riposte aux attaques terroristes du 11 septembre n'a pas atteint les objectifs proclamés.

L'unilatéralisme hégémonique et l'inéquité normative ont empêché les Nations Unies de recouvrer leurs prérogatives et d'exercer leur fonction de paix. Le droit arbitraire de veto et son abus irresponsable ont paralysé le Conseil de sécurité et soumis les États Membres, dont les membres non permanents du Conseil, à une vraie tyrannie.

Les actes unilatéraux ou les guerres préventives d'un État ou d'un groupe d'États, si puissants qu'ils soient, sont, sous prétexte de lutte contre le terrorisme, totalement inacceptables et méritent une condamnation catégorique car ils risquent de détruire le système déjà précaire de sécurité collective, de liquider le droit international, de faire régner la force dans le monde et de nous éloigner de l'objectif qu'est l'élimination de ce fléau.

On ne pourra progresser que par la coopération internationale et non par des actes de guerre, d'agression ou de vengeance qui ne feront que susciter plus de violence. De même, on ne progressera en rien par la promulgation de lois qui autorisent l'exécution extrajudiciaire ou la détention arbitraire de ressortissants nationaux ou étrangers, par les actions secrètes qui violent les lois et les frontières, par la manipulation de l'opinion publique, par la discrimination contre les immigrants et leur persécution, par l'abandon du droit international humanitaire, par la violation des droits de l'homme ou la limitation des libertés civiles inséparables de la légalité dont on se réclame, par les sanctions unilatérales, ni par le « listage » ou la certification de pays à des fins politiques douteuses.

De même, face à des actes terroristes, si graves qu'ils soient, commis par des groupes extrémistes ou des individus, le droit naturel de légitime défense ne saurait être invoqué par un État puissant pour déclencher unilatéralement des guerres qui pourraient acquérir un caractère mondial et imprévisible et où périraient d'innombrables civils innocents. Le droit de légitime défense ne saurait s'exercer que comme celui de tous les États à la défense commune de tous. Sinon, les pays du Sud pourraient être les victimes du recours de quelques-uns à la force.

Le Conseil de sécurité ne saurait être brusqué et obligé ni à entériner des décisions hégémoniques et arbitraires, dérogoires à la Charte des Nations Unies et à la souveraineté de tous les États, ni à imposer des clauses de traités aux États non parties, ni à réinterpréter les instruments convenus par les parties ou à leur imposer des modifications, en violation flagrante du droit des traités pour accorder l'impunité aux États puissants et à leurs forces armées.

Ce n'est qu'aux Nations Unies qu'il revient d'aborder, avec sérieux et énergie, avec sérénité et résolution, les graves problèmes de la planète mondialisée, dont le terrorisme. Comme l'a dit le Secrétaire général, seule l'Organisation peut légitimer la lutte à long terme contre le terrorisme.

Pour ce faire, l'Organisation des Nations Unies compte sur la participation universelle des États et sur les principes et normes acceptés par tous, sur son autorité historique, morale et juridique; à la limite, elle dispose même de la prérogative exceptionnelle du recours à la force mais avec la sagesse, la prudence et la responsabilité collective qu'il suppose.

Il faut mener une lutte internationale contre toutes les formes et manifestations du terrorisme, avec la participation, sur un pied d'égalité, des pays du tiers monde par delà les différences politiques, religieuses ou autres, pour construire un monde juste de peuples libres et d'États souverains et indépendants, un monde sans terrorisme international.

Cuba considère que tout usage de la force contre le terrorisme exigera une décision expresse du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale comme le prévoit la Charte.

Cuba a été un des premiers pays à condamner le crime du 11 septembre, à exprimer ses condoléances et sa solidarité au peuple américain et à offrir ses aéroports à des dizaines d'avions en transit et une aide médicale aux victimes. Il a même échangé avec les États-Unis d'Amérique des renseignements d'intérêt mutuel sur le terrorisme.

En octobre 2001, Cuba avait déjà ratifié les 12 instruments internationaux sur le terrorisme pour contribuer à la lutte internationale contre les actes de cette nature. En décembre de la même année, notre pays a promulgué la loi No 93 contre les actes de terrorisme, code complet, moderne et sévère; depuis lors, Cuba a pris des mesures législatives supplémentaires et effectives tout en coopérant de son propre chef de bonne foi avec le Conseil de sécurité et son Comité contre le terrorisme, auxquels il a présenté des rapports exhaustifs et opportuns, tout en proposant la candidature de ses experts et sa coopération technique et en personnel au Comité. De même, il a activement appuyé la négociation d'une convention générale contre le terrorisme.

Depuis des décennies, Cuba lutte exemplairement et prend des mesures effectives contre le terrorisme international.

Cuba n'a jamais commis, financé, toléré ni permis un acte terroriste, même dans l'exercice de sa légitime défense contre les auteurs matériels ou intellectuels des crimes abominables contre notre peuple que la Fondation nationale cubano-américaine et d'autres groupes de la mafia terroriste de Miami ont, en toute impunité et encore tout récemment, financés, organisés et exécutés à partir du

territoire américain : attentats à la bombe, tentatives d'assassinat des dirigeants cubains et attaques contre des éléments vitaux de notre économie.

Notre pays n'a jamais permis que son territoire serve à des actions terroristes contre aucun État, sans exception, et il a déclaré qu'il fera tout son possible pour empêcher cela.

Je rejette catégoriquement les calomnies du Directeur du FBI, M. Robert Mueller, qui, le 11 février 2003, devant la Commission des renseignements du Sénat, a cherché à présenter Cuba comme une menace pour les États-Unis et je le somme d'apporter une seule preuve à cet égard.

Depuis 1959, nos finances sont transparentes, nos banques n'accumulent ni ne blanchissent aucun argent suspect, nos institutions ne vendent illégalement ni renseignements ni technologies, ne tolèrent le trafic ni d'armes ni de substances dangereuses, et nos frontières n'admettent pas la criminalité transnationale.

Cuba fera exécuter les lois qu'il s'est souverainement données et se déclare prêt à coopérer avec tous les pays dans le respect absolu de la Charte et du droit international.

Dans cet esprit, le 29 novembre 2001, et encore en décembre de la même année puis en mars 2002, Cuba a proposé au Gouvernement des États-Unis, sans aucune condition et conformément aux dispositions de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, trois projets d'accords bilatéraux, à savoir :

a) Un projet de programme de coopération bilatérale pour combattre le terrorisme par des mesures destinées à prévenir et à réprimer la planification, l'organisation, l'exécution et le financement de tout acte de terrorisme contre l'autre partie ainsi que l'appui ou la collaboration à un tel acte; des propositions sur l'échange de renseignements et la coopération entre les enquêteurs et les magistrats des deux pays;

b) Un projet d'accord de coopération pour combattre le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes;

c) Un projet d'accord sur la traite des personnes, initialement suggéré en septembre 2001.

Malgré le refus spéculaire des États-Unis ne serait-ce que d'examiner ces projets, Cuba continue d'espérer que leur politique changera.

En octobre 2001, en pleine crise de l'anthrax, Cuba a offert au Gouvernement des États-Unis 100 millions de cachets de ciprofloxacine et fait une donation préventive de ce médicament aux diplomates américains résidant à La Havane; en novembre, il a proposé du matériel pour dépister rapidement et à peu de frais les germes et les virus. En août 2002, il a proposé des recherches communes sur le virus du Nil occidental.

Il est impossible d'éliminer le terrorisme si on condamne certains actes terroristes alors que d'autres sont passés sous silence, tolérés ou justifiés.

Pour des raisons morales, l'usage du veto pour empêcher l'action internationale visant à protéger le peuple palestinien du terrorisme de l'État d'Israël doit cesser. Les fournitures américaines d'avions, d'hélicoptères et d'autres moyens par lesquels ce terrorisme s'exerce doivent aussi cesser.

Le terrorisme contre Cuba doit cesser.

Au cours des quatre dernières décennies, 691 actes terroristes ont été commis contre Cuba, dont 68 au cours des années 90 et 33 au cours des cinq dernières années. En conséquence de ces actes, 3 478 Cubains ont été tués et 2 099 blessés.

Au cours de ces 40 années, ces mêmes groupes ont perpétré 190 actes terroristes contre des personnes ou des biens de pays tiers sur le territoire des États-Unis.

Des actes terroristes contre Cuba continuent à être commis à partir du territoire des États-Unis, en toute impunité.

Le 3 mai 1997 et le 7 mai 1998, le Président des États-Unis a reçu des éléments de preuve et des informations concernant des actes terroristes qui avaient été commis entre 1992 et ces deux dates, y compris des plans visant à attaquer des aéronefs.

Le 16 juin 1998, à La Havane, Cuba a remis confidentiellement à deux hauts fonctionnaires du FBI des éléments de preuve indiscutables, importants et détaillés concernant ces activités, qui comprenaient 331 pages, des fiches sur 64 terroristes connus, des films réalisés secrètement d'une durée de quatre heures et trente-huit minutes et des enregistrements de 21 communications téléphoniques.

En août 1998, le *New York Times* a présenté à Cuba une demande d'informations afin de poursuivre ses importantes révélations sur les crimes et les plans de Posada Carriles, ses voyages aux États-Unis, ses relations avec la Fondation nationale cubano-américaine (FNCA) et ses liens avec la CIA et le FBI, lesquelles avaient été publiées dans ledit journal les 12 et 13 juillet 1998 au sujet de la campagne terroriste au cours de laquelle 10 bombes avaient été posées dans des hôtels de La Havane, organisée et financée par la FNCA par l'intermédiaire de Posada Carriles, qui a coûté la vie à un touriste italien et blessé 12 Cubains.

En réponse à cette demande, le 12 août 1998, à La Havane, on a remis au *New York Times* essentiellement les mêmes informations qui avaient été fournies au FBI deux mois auparavant, on l'a autorisé à interroger des terroristes détenus et on lui a donné accès à un agent cubain qui avait infiltré la FNCA en secret, tout cela en exclusivité.

La seule réaction du FBI a été de détenir, le 12 septembre 1998, Gerardo Hernández, Ramón Labañino, Fernando González, René González et Antonio Guerrero qui, comme cela a été largement prouvé, essayaient seulement, avec un sens élevé d'altruisme et de courage, d'obtenir des informations sur les groupes terroristes basés à Miami afin d'empêcher leurs actes de violence et de sauver la vie de Cubains et d'Américains.

Ils ont été soumis à 17 mois de régime cellulaire et à d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants et deux d'entre eux n'ont pas pu recevoir jusqu'à présent la visite de leur épouse et d'une fille qui a aujourd'hui quatre ans, dont les demandes de visa ont été rejetées.

Un tribunal corrompu de Miami les a condamnés à une peine maximale, sans les garanties d'une procédure régulière, sur la base de fausses accusations, y compris celles dont le Procureur avait demandé le retrait pour manque de preuves, avec un jury soumis à la menace des groupes terroristes, et à l'intolérance des

organisations radicales et de la presse anticubaine. Plusieurs terroristes notoires, qui avaient été cités comme témoins par la défense, ont invoqué le cinquième Amendement à la Constitution.

Les sentences de deux des accusés, qui sont citoyens des États-Unis, émises respectivement les 14 et 27 décembre 2001, contiennent, à la demande du Procureur, ce paragraphe insolite qui est un affront à la mémoire des victimes du 11 septembre trois mois à peine après les attentats : « En tant qu'autre condition spéciale pour la mise en liberté conditionnelle, il est interdit à l'accusé de s'associer ou de rendre visite à des lieux spécifiques dont on sait qu'ils sont habités ou fréquentés par certains individus ou groupes, tels que des terroristes, des membres d'organisations qui incitent à la violence, et des membres de la criminalité organisée ».

Le Président des États-Unis a déclaré avec emphase : « La justice exige que ceux qui ont aidé ou abrité les terroristes soient punis, et punis sévèrement... Une des choses que nous ferons sera d'appliquer la doctrine ... selon laquelle, si vous abritez un terroriste, vous êtes aussi coupable que lui », et il a lancé une guerre fondée sur ce concept.

Le 20 mai 2002, le Président Bush a prononcé à Miami un discours anticubain offensif.

Dans les images montrées sur les écrans de télévision des États-Unis prises lors de cette cérémonie apparaît à un mètre du Président Sixto R. Aquit Manrique, condamné en 1995 à cinq années de prison, deux années d'assignation à domicile et trois années de libération conditionnelle pour avoir commis un acte terroriste à Miami. En 1992, il avait participé à une tentative d'attentat contre le Président cubain. En 1993, il avait attaqué le navire maltais *Mykonos* et avait fourni des armements à des fins terroristes. Le témoignage de deux résidents de Miami, emprisonnés à Cuba après s'être infiltrés dans l'île avec des armes le 17 octobre 1996, établissent un lien avec cette attaque. En 1998, de nombreux éléments de preuve ont été remis au FBI sur cette affaire.

Dans une autre photographie prise lors de la cérémonie apparaît au premier rang Orlando Bosch Ávila. On a affirmé qu'il avait été invité à la tribune et qu'il a ensuite été déplacé. Le 23 janvier 1989, le Procureur général adjoint des États-Unis, Joe W. Whitley, a écrit dans une décision secrète visant à rejeter sa demande d'asile et à l'expulser à la suite de son entrée illégale aux États-Unis et de sa détention en 1988 que le Gouvernement des États-Unis possédait des informations confidentielles qui confirmaient que « l'explosion d'une bombe, le 6 octobre 1976, à bord d'un avion de ligne cubain, avait été une opération de la Coordinatrice des organisations révolutionnaires unies dirigée par Bosch ».

Un document rendu public et transmis au Conseil de sécurité en 1992 (S/23890) confirme « la participation de Bosch, entre 1961 et 1968, à plus de 30 actes de sabotage et de violence commis aux États-Unis, à Porto Rico, au Panama et à Cuba. Ces actes comprenaient l'explosion d'une bombe ... à bord du navire britannique *Granwood* et des navires japonais *Asaka Maru* et *Mikagesan Maru* ..., une tentative d'assassinat contre l'Ambassadeur de Cuba à Buenos Aires ... en 1975, l'explosion d'une bombe ... en 1976 à l'ambassade du Mexique à Guatemala, la participation à des plans en 1977 visant à assassiner un diplomate de haut rang ... de juin 1976 à mars 1977 ... 16 incidents qui comprenaient des explosions de bombes,

des tentatives d'enlèvement, et des assassinats politiques ... aux États-Unis, en Espagne, dans les Caraïbes, en Amérique centrale et en Amérique du Sud ».

Toutefois, l'expulsion de Bosch a été annulée bien qu'un tribunal ait confirmé la décision du Département de la justice, et il a ensuite été gracié par le Président George Bush en 1990 et a obtenu la résidence permanente aux États-Unis.

Le 6 juin 2002, à la radio, et ensuite le 16 juin, dans le *Diario de las Americas*, Orlando Bosch a réitéré son appel à l'utilisation du terrorisme contre Cuba. Le 22 août 2001, il avait déjà publié une « Déclaration de principes » dans laquelle il considérait comme légitimes et nécessaires les actions terroristes contre Cuba.

Le lendemain, dans le journal *The Herald*, Mas Santos, chef de l'organisation terroriste appelée Fondation nationale cubano-américaine, qui était également présent à la cérémonie du 20 mai, a marqué son accord avec ladite « Déclaration de principes ».

Le 5 décembre 2002, dans le *Miami New Times*, il a cité Bosch en déclarant que « tous ceux qui étaient dans cet avion étaient des hommes de main », en se référant à l'avion cubain qu'il avait fait exploser avec à son bord 73 passagers, y compris l'équipe cubaine junior d'escrime.

Les images prises lors de la cérémonie du 20 mai montrent également Roberto Martín Pérez, chef du groupe paramilitaire de la Fondation nationale cubano-américaine et l'un des organisateurs de la tentative d'attentat contre le Président cubain à l'occasion du Sommet ibéro-américain de l'île Margarita en novembre 1997. Quatre terroristes bien connus ont ensuite été détenus alors qu'ils se trouvaient à bord d'une embarcation appartenant à José A. Llama, un dirigeant de la FNCA. L'un des fusils de franc-tireur appartenait à Francisco Hernández, Président de la FNCA. Les détenus ont été acquittés à la suite d'un procès fallacieux dénoncé par la presse américaine. Martín Pérez avait été également l'organisateur d'une autre tentative d'attentat lors du Sommet de CARIFORUM, en République dominicaine, en août 1998.

Pour sa part, le terroriste Rodolfo Frómata Caballero, chef des commandos F-4, a déclaré, dans un magazine de Miami appelé *La Verdad*, le 9 janvier 2003, « en 2003, nous poursuivrons la guerre ». Auparavant, le 31 décembre 2002, le journal *El Nuevo Herald* avait confirmé la participation de son groupe à un attentat qui aurait été perpétré à Cuba et, pour couronner le tout, le 29 janvier 2003, le *Wall Street Journal* a mentionné l'alliance de cette organisation avec des groupes vénézuéliens résidant à Miami qui s'organisent et s'entraînent militairement pour affronter le Gouvernement constitutionnel du Venezuela. Des informations ont également été transmises au FBI sur ledit terroriste.

Posada Carriles, également responsable de l'explosion de l'avion cubain, agent de la CIA pendant de nombreuses années, s'est échappé d'une prison vénézuélienne lors d'une opération montée et financée par la Fondation nationale cubano-américaine. Selon des documents du Sénat des États-Unis, il est réapparu dans le cadre du dispositif du « Conragate » en touchant des salaires à la fois de la CIA et du Département d'État des États-Unis. Il s'est rendu librement à Miami en 1997 et 1998. Il était responsable de la campagne terroriste susmentionnée au cours de laquelle des bombes ont été placées dans des hôtels de La Havane en 1997; il a organisé une tentative d'attentat contre le Président cubain, à l'occasion du Sommet ibéro-américain de l'île Margarita; et il se trouve actuellement dans une prison du

Panama en attente de jugement pour avoir tenté de faire sauter, au moyen de 20 kilos de C-4 et de 50 paquets de Semtex, le 16 novembre 2000, l'amphithéâtre d'une université pendant la session d'un autre Sommet ibéro-américain, alors que le Président Fidel Castro prononçait un discours auquel assistaient des milliers de professeurs et d'étudiants panaméens.

Les autres personnes qui ont été détenues en même temps que lui étaient Pedro Remón Rodríguez, auteur de l'assassinat, commis également un 11 septembre, mais en 1980, d'un diplomate cubain accrédité auprès de l'Organisation des Nations Unies; Guillermo Novo Sampoll, responsable du tir d'un missile en direction des bâtiments de l'ONU en 1964 et de l'assassinat du diplomate chilien Orlando Letelier et de la citoyenne américaine Ronnie Moffit, en 1976; et Gaspar Jiménez Escobedo, qui avait assassiné un fonctionnaire cubain au Mexique en 1976 et avait organisé un attentat contre l'Ambassadeur de Cuba auprès de l'ONU en 1980.

Lors d'une cérémonie tenue récemment à Miami, le 15 novembre 2002, pour rendre hommage aux terroristes détenus au Panama, Orlando Bosch a revendiqué à nouveau les actes terroristes contre Cuba; mais l'orateur le plus éloquent lors de cette cérémonie a été Dionisio Suárez, qui avait purgé une peine de 12 ans de prison concernant l'assassinat de Letelier et Moffit. En se référant aux actes que ces terroristes avaient l'intention de commettre au Panama, il a déclaré : « ils méritent le respect, méritent des applaudissements ». Suárez avait également été invité à la cérémonie présidentielle du 20 mai.

Entre-temps, au Panama, le procès traîne en longueur, les chefs d'accusation les plus graves ont été éliminés, les accusés jouissent de conditions de détention luxueuses, les mesures de sécurité ont été relâchées, on permet à des terroristes notoires de la Fondation nationale cubano-américaine résidant à Miami, qui financent la défense des accusés, de voyager librement et de se réunir avec eux, la demande d'extradition de Cuba a été rejetée bien que nous ayons proposé que les accusés soient jugés à La Havane par un tribunal international et que nous ayons fourni des garanties selon lesquelles la peine de mort ne serait pas imposée, et il n'y a pas eu de réponse à la demande d'extradition du Venezuela. Il y a de bonnes raisons de craindre que cet acte terroriste reste impuni.

Le 11 novembre 2002, un avion cubain AN-2 a été détourné vers le territoire des États-Unis. Au lieu de traduire en justice les huit auteurs du crime, on leur a accordé l'asile. L'appareil n'a pas été rendu, mais vendu aux enchères.

Il y a deux semaines, le 7 février, alors que les États-Unis se trouvaient à la cote d'alerte « orange » de la lutte antiterroriste, une embarcation militaire du service de garde-côtes cubain ayant à son bord quatre hommes armés en uniforme de camouflage est arrivée sans être interceptée à Key West où elle s'est amarrée. Bien que l'embarcation ait été rendue, les auteurs du crime n'ont pas été renvoyés à Cuba et n'ont pas fait l'objet de poursuites.

En toute impunité et avec la complicité des autorités des États-Unis, des fonds sont fournis et recueillis à Miami pour la réalisation d'actes terroristes, les comptes bancaires qui servent à financer le terrorisme fonctionnent ouvertement et normalement, des terroristes sont recrutés, des armes sont fournies, et on offre un refuge et l'utilisation du territoire des États-Unis à ceux qui financent, planifient et commettent des actes de terrorisme.

Le Conseil de sécurité en a été informé depuis de nombreuses années. En 1992, Cuba a demandé au Conseil de sécurité d'agir, mais le projet de résolution cubain S/23990 n'a même pas été examiné. Le représentant des États-Unis a déclaré que cette séance était une perte de temps (voir S/PV.3080).

Aussi bien en 2001 qu'en 2002, Cuba a fourni de nombreuses informations au Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité.

Cuba espère que le Conseil de sécurité et son comité agiront.

Cuba attend des mesures énergiques et responsables de la communauté internationale.

Est-il possible que la résolution 1373 (2001) ne s'applique pas aux actes de terrorisme qui sont commis constamment et avec une impunité évidente à partir du territoire des États-Unis contre Cuba?

---